

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2020

COMMUNAUTÉ URBAINE (CU)

Programme local de l'habitat (PLH): le PLH de Caen la Mer a été adopté lors du conseil communautaire de fin janvier dernier. Il fixe pour 5 années (2019-2024) les conditions des réalisations possibles sur le territoire. Nous y reviendrons en détail dans le bulletin de juin.

PLU de la commune: il a été arrêté par le conseil communautaire de fin janvier. Une enquête publique aura lieu au printemps compte tenu de la période de renouvellement des élus.

Aménagement rue des Canadiens: afin de ne pas utiliser la totalité de notre droit de tirage sur cette seule opération, le Conseil décide d'apporter un fonds de concours à hauteur de 50% du coût hors taxes.

OPERATION SOLIHA

Elle concerne la rénovation de la maison du 2 rue des Canadiens. L'ANAH au niveau national n'a pas accordé le niveau habituel de subvention soit 40% au lieu de 60%. Soliha propose 2 possibilités:

- soit allonger à 30 ans la mise à disposition avec une augmentation de 17 000€ de la participation
- soit rester à 23 ans de mise à disposition avec une augmentation de 33 000€ .

Le Conseil décide de maintenir les 23 ans et d'augmenter la participation de 33 000€.

BUDGET COMMUNAL

Compte administratif 2019

Fonctionnement recettes1	380 108,97	Investissement	recettes	505 451,63
dépenses	1 084 561,55		dépenses	599 765,61
excédent	295 547,42		déficit	94 313,98

Compte tenu des reports antérieurs, le résultat final est excédentaire de 1 505 414,51 €

Afin d'équilibrer la section investissement, le Conseil vote une affectation de 145 583,65 au compte 1068 d'investissement.

Budget 2020

Il a été réalisé sans augmentation de la fiscalité locale.

Il s'équilibre à 2 887 730,51 € en fonctionnement et à 545 317,65 € en investissements avec un autofinancement prévu de 253 317,65 €

Le montant des subventions aux associations et organismes est de 165 867 €

Le Conseil décide d'une nouvelle subvention à accorder au SIAD (soins infirmiers à domicile) dans le cadre de l'aide aux aidants.

Le montant des participations aux divers syndicats intercommunaux est de 341 100 €

Tous les détails vous seront communiqués dans le bulletin de juin.